

- - -

ARRETE du PRESIDENT

N° 2024-3

MC/HD

OBJET : Concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
Liste des correcteurs.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L132-10, L320-1 à L321-3, L 325.19, L325-30, L522-1 à L522-7 et L522-23 à L522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particulier de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu l'arrêté n° 2023-121 du 18 avril 2023 portant ouverture de la session 2024 des concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu la convention relative à la co-organisation des concours et des examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

Considérant qu'il convient de fixer la liste des correcteurs de la session 2024 des concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

ARRETE

Article 1 : La liste des correcteurs de la session 2024 des concours externe et interne d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, est arrêtée comme suit :

Fulbert ALBERI
Isabelle BRÜCKER-GOMIS
Muriel CASALASPRO
Vincent CHRETIEN
Patrick COMMON
Antoine DELTHIL
Nicolas LARGEAIS
Eric STREMLER
Stéphane WOJNAROWSKI

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage sur le site du
CIG petite couronne

www.cig929394.fr

le 11/01/2024

Fait à Pantin, le 3 janvier 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint des concours,
de la santé et de l'action sociale



[Signature]
Benoît HAUDIER